



TARN-ET-GARONNE
LE DÉPARTEMENT.fr

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN & GARONNE

A.D. N° 1623

**Avis portant sur la modification d'un établissement multi-accueil «Jardin d'éveil»
géré par la communauté de communes Quercy Vert Aveyron**

VU les articles L 2324-1 et suivants du Code de la Santé Publique,

VU le décret n° 2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans,

VU l'avis de Madame Pompèle, infirmière puéricultrice de Protection Maternelle et Infantile, en date du 1^{er} septembre 2021,

CONSIDÉRANT que les conditions de qualification des personnels, ainsi que les conditions d'installation et de fonctionnement sont conformes aux prescriptions réglementaires,

Article 1 : Un avis favorable est émis à l'ouverture et à la gestion de l'établissement multi-accueil « *Jardin d'éveil* », 4 Av. du 19 Mars 1962, 82800 Nègrepelisse à compter du 1^{er} septembre 2021.

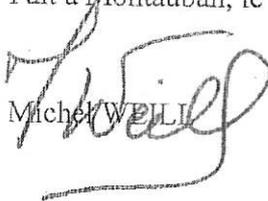
Article 2 : La capacité d'accueil maximum de cet établissement est fixée à 24 places pour des enfants âgés de 2 à 3 ans.

Article 3 : L'établissement sera ouvert du lundi au vendredi, de 7h30 à 18h30.

Article 4 : Le présent avis sera transmis à la communauté de communes Quercy Vert Aveyron.

Article 5 : Le présent avis sera affiché et inséré au Recueil des Actes Administratifs du Département.

Fait à Montauban, le 1^{er} septembre 2021


Michel WELLI